

Annexes

Servitudes d'utilité publique

II. Utilisation de certaines ressources et équipements

Infrastructures aériennes et souterraines du Métro et du RER y compris les ouvrages de raccordement



MAIRIE DE PARIS Urbanisme P.U. approuvé par délibération du Conseil de Paris en date des 12 et 13 juin 2006



Plan renseigné en mars 2003 par la RATP
 Contrôle du Patrimoine et Maîtrise d'Ouvrage
 Instruction des Projets Extérieurs



Origine du Plan : propriété de la Mairie de Paris
 Direction de l'Urbanisme
 Sous Direction de l'Action Foncière
 Service Technique de la Documentation Foncière

-  Métro et RER aériens
-  Métro et RER souterrains
-  Raccordement de service souterrain

Echelle : 1/11 500^{ème}

